

MAIRIE DE BENESTROFF
SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS :

16 AOUT 2019 - Délai de rigueur

Le dossier d'inscription doit être impérativement complet pour être validé.

Il doit comporter les éléments suivant :

Pour tout dossier

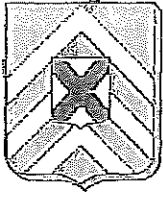
- fiche d'inscription dûment remplie avec une photo récente de l'enfant
- fiche sanitaire de liaison dûment remplie et photocopie du carnet de santé (vaccinations)
- photocopie de l'attestation d'assurance extrascolaire 2019/2020 en responsabilité civile (au plus tard à la rentrée scolaire)
- photocopie de l'avis d'imposition 2019 ou de non imposition sur les revenus de l'année 2018 ou attestation de quotient familial de la CAF
- attestation d'acceptation du règlement intérieur dûment signée
- justificatif de domicile
- charte de bonne conduite à la restauration scolaire
- en cas de divorce, photocopie du jugement pour la garde de l'enfant

Pour tout renseignement :

Mairie de Bénestroff

Tél : 03 87 01 50 01

mail : mairie.benestroff@orange.fr



MAIRIE DE BENESTROFF – ACCUEIL PERISCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE
ANNEE 2019/2020

1/ ENFANT

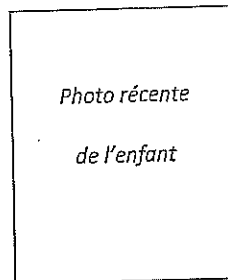
NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

- Fille Garçon
 Maternelle Élémentaire

Classe :



2/ RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et prénom du père :

Adresse :

Tél : Domicile : Portable : Professionnel :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Tél : Domicile : Portable : Professionnel :

Adresse mail :

Situation de famille :

- Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Vie maritale Célibataire

En cas de divorce et litiges familiaux : Quel parent a la garde de l'enfant ?*

*joindre un justificatif

A qui doit-on adresser la facture ?

N° de Sécurité Sociale du responsable :

Nom de la compagnie d'assurance (responsabilité civile) :

N° du contrat assurant l'enfant :

Caisse d'allocations familiales de : N° allocataire CAF :

Nom du médecin traitant : N° tél :

Tout changement de situation portant modification des renseignements ci-dessus devra être signalé au service périscolaire au minimum 15 jours avant la date effective du changement.

J'autorise le personnel de la mairie de BENESTROFF :

à prendre en charge mon enfant :

De 7h00 à 8h20 lorsque-ce que celui (celle)-ci doit se rendre à l'école

De 11h50 à 13h20 lorsque-ce que celui (celle)-ci doit se rendre à la restauration scolaire

De 16h05 à 18h lorsque-ce que celui (celle)-ci doit se rendre à l'accueil périscolaire du soir

à présenter mon enfant à un médecin, en cas de soins à donner en urgence et, si nécessaire à le mettre sous anesthésie. Je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

EN CAS D'URGENCE PREVENIR EN PRIORITE :

Nom et prénom :

4/ ACCUEIL PERISCOLAIRE

Personnes autorisées à prendre en charge mon enfant à la sortie de l'accueil périscolaire du soir :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Qualité/lien de parenté</u>	<u>Téléphone fixe</u>	<u>Téléphone portable</u>

Mon enfant est autorisé à rentrer seul (*uniquement pour les enfants des écoles élémentaires sur décharge écrite*)

5/ JOURS DE FREQUENTATION*:

Inscription régulière : préciser le(s) jour(s) choisi(s) : (à compter du)

	lundi	mardi	Mercredi (matin)	jeudi	vendredi
Accueil périscolaire le matin de 7h à 8h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration Scolaire de 11h50 à 13h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire de 16h05 à 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres besoins					

Inscription occasionnelle ou irrégulière : je m'engage à donner un planning au plus tard le vendredi avant 12h00 pour la semaine suivante (concernant la restauration) et 48 h avant (concernant l'accueil du périscolaire) – annexe jointe

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Fait à BENESTROFF le Signature :

*Mettre une croix dans la case correspondante

ANNEXE

(à photocopier, impression site internet ou mairie)

Mail : mairie.benestroff@orange.fr

MAIRIE DE BENESTROFF

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

FICHE INSCRIPTION

à remettre en mairie ou par mail avant vendredi 12h00 pour la semaine suivante ou à remettre aux personnels du périscolaire avant jeudi 18h00 pour la semaine suivante

Nom de l'enfant : _____

Semaine du _____ au _____ :

préciser le(s) jour(s) choisi(s) :

	lundi	mardi	Mercredi (matin)	jeudi	vendredi
Accueil périscolaire le matin de 7h à 8h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration Scolaire de 11h 50 à 13h20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire de 16h 05 à 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres besoins					

Fait à BENESTROFF le Signature :



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

**FICHE SANITAIRE DE
LIAISON**

1 - ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

GARÇON FILLE

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME NON MÉDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES NON AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR

(La direction prendra contact avec vous pour la conduite à tenir et la gestion d'un éventuel PAI).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci d'être le plus précis possible
Pour la bonne prise en charge de votre enfant

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM

ADRESSE.....
.....
.....

TÉL. DU DOMICILE :TEL .DU BUREAU :PORTABLE.....

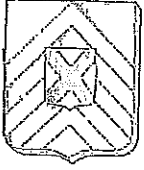
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT

Je soussigné responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil périscolaire à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signatures :

.....



CHARTRE DE BONNE CONDUITE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DE BENESTROFF

Pour le bien être de chacun et la bonne organisation du temps de restauration, il est primordial de créer un climat permettant aux enfants ainsi qu'au personnel de se sentir bien.

Pour les enfants, c'est pouvoir se détendre, pouvoir se parler sans être obligé de crier et pouvoir manger calmement. Pour le personnel, c'est être entendu sans devoir élever la voix et pouvoir assurer sereinement la sécurité de chaque enfant.

Nom(s) et prénom(s) de(s) enfant(s) :

Quand je viens à la cantine, JE DOIS

- Me mettre en rang l'endroit habituel dès que je sors de la classe
- Effectuer le déplacement en respectant les consignes des adultes
- Rentrer dans la salle de restauration dans le calme et sans bousculer mes camarades
- Accrocher mon manteau à l'endroit approprié
- Aller aux toilettes et me laver les mains avant le repas
- Me tenir correctement et rester à table le temps du repas
- Goûter à tout avant de dire que je n'aime pas, manger proprement
- Demander la permission avant de me lever de table au cours du repas (pour aller aux toilettes par ex.)
- Accepter d'être sous l'autorité du responsable de table et obéir aux consignes des adultes
- Parler poliment, calmement et sans crier
- Respecter le personnel de service et d'encadrement
- Respecter le matériel et les locaux.

C'est en instaurant un respect mutuel entre les enfants et le personnel de restaurations (encadrants et agents de cuisine) que nous parviendrons, ensemble, à créer un climat agréable pour tous.

Signature des parents

Signature de(s) enfant(s)

Service Accueil.Périscolaire de la Mairie de BENESTROFF 40 Grand'Rue 57670 BENESTROFF
☎ 03 87 01 50 01

REGLEMENT INTERIEUR

Année 2019/2020

Préambule :

- Sites d'accueil
- Objectifs pédagogiques

Structure :

- personnel
- public concerné : âge/capacité
- missions
- temps d'accueil/ fréquentation
- planning annuel

Conditions d'admissions :

- réservations
- dossier inscription
- tarifs
- facturation
- paiement
- réduction d'impôts
- santé

Fonctionnement :

- coordination
- activités
- repas

- assurance / responsabilité

Divers :

- perte / vol

Respect du règlement :

Coupon Réponse :

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 40 Grand'Rue 57670 BENESTROFF
☎ 03 87 01 50 01

PREAMBULE :

- Sites d'accueil :

Le service périscolaire et la cantine se trouvent au sein du groupe scolaire.

- Objectifs pédagogiques :

Tout en préservant le rythme des enfants, la structure fonctionne de façon souple entre activités collectives et organisées et moments de détente à partager avec les autres.

La participation de chacun, l'accès aux responsabilités et le développement de l'autonomie sont encouragés au quotidien.

L'apprentissage de la vie collective va permettre aux enfants de s'entraider autour des différents temps du repas (aide au service, propreté, débarrasser et ranger), et de respecter les différences grâce à une pratique favorisant la découverte de règles de vie en communauté, le respect, l'échange et la tolérance.

Les activités proposées sont variées afin de :

- Permettre aux enfants de développer leur créativité dans l'approche d'activités manuelles ou d'expression.
- Permettre aux enfants de se confronter à la découverte de nouvelles activités sportives ou culturelles, découvrir certaines de leurs limites.

STRUCTURE :

- Personnel :

L'accueil périscolaire est assuré par du personnel municipal qualifié selon la réglementation en vigueur.

L'accueil périscolaire ne relève pas de la compétence des enseignant(e)s, bien qu'il se déroule dans les locaux scolaires.

- Public concerné :

Tous les enfants inscrits et fréquentant le groupe scolaire de BENESTROFF (Maternelle et Élémentaire) peuvent bénéficier de cet accueil.

La capacité d'accueil maximale de la structure est estimée à 50 enfants environ.

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 57670 BENESTROFF

☎ 03 87 01 50 01

- Missions :

L'accueil périscolaire a pour mission d'accueillir les enfants, de veiller à leur sécurité, à leur bien-être, ainsi qu'à leur développement grâce aux activités et à la prise en charge de l'équipe.

Il a une vocation sociale mais aussi éducative. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos individuel ou de groupe, dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

- Temps d'accueil et fréquentation :

Les temps d'accueil du lundi, mardi, jeudi et vendredi se déclinent sur deux plages horaires :

- le midi de 11h30 à 13h20.
- l'après-midi de 16h05 à 18h00: activités libres avec départ échelonné

La fréquentation de la structure est possible de façon régulière et continue (chaque jour de la semaine) ou discontinue (certains créneaux horaires de la semaine) sur une période déterminée ou sur l'année scolaire.

Elle peut être également ponctuelle ou exceptionnelle. Dans ce cas, il est tout de même impératif d'avoir rempli et déposé le dossier d'inscription auprès de la responsable de l'accueil périscolaire au

moins la veille du jour de la prise en charge et au moins deux jours avant l'accueil, s'il s'agit du créneau avec repas.

- **Planning annuel :**

Ce service proposé aux familles fonctionne suivant le calendrier en période scolaire.

CONDITIONS D'ADMISSIONS :

- **Réservation :**

Les réservations seront prises 48h00 avant afin d'améliorer l'organisation des commandes des repas auprès du traiteur.

Pour lundi et mardi : réservation à faire le vendredi avant midi

Pour jeudi et vendredi : réservation à faire au plus tard le mercredi matin 10h

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 57670 BENESTROFF

☎ 03 87 01 50 01

- **Inscription :**

Cette démarche est obligatoire pour chaque année scolaire.

Cette formalité concerne tout enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement la structure.

Pour une question d'organisation, il est nécessaire de s'inscrire la semaine précédant l'accueil.

L'inscription est validée lorsque le dossier est complet, et les documents demandés sont fournis :

- Attestation de la CAF mentionnant le numéro allocataire et le quotient familial
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile ou Assurance extrascolaire
- Livret de famille
- Dernier avis d'imposition
- Carnet de santé de l' (des) enfant(s)
- Coupon réponse du Règlement Intérieur

Tout changement par rapport aux renseignements fournis dans le dossier d'inscription doit être signalé à la responsable de l'accueil périscolaire.

Dans l'éventualité où le dossier d'inscription ne serait pas déposé ou pas complet (surtout en ce qui concerne les ressources de la famille), la famille s'acquittera du tarif maximum.

Pour une bonne gestion du service, la municipalité a défini des priorités d'accueil des enfants :

- priorité aux enfants des parents qui travaillent
- ordre d'inscription : les premiers enfants inscrits seront prioritaires
- toute autre priorité de façon ponctuelle et pour des situations exceptionnelles.

Dans tous les cas, la commune ne peut s'engager à accueillir les enfants au-delà de la capacité d'accueil des locaux et de l'encadrement.

- **Tarifs :**

L'accueil périscolaire est un service payant. Les tarifs, fixés chaque année par la mairie de Bénestroff, sont établis en fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle pour chaque famille allocataire.

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 57670 BENESTROFF

☎ 03 87 01 50 01

QF /	Période d'accueil	
	11h30 à 13h20	14h05 à 18h00
0 à 900	€ .10 €	1.50 €/heure
901 et +	€ .60 €	1.50 € /heure

En ce qui concerne le créneau horaire de 14h05 à 17h00 où le départ peut être échelonné, le prix est forfaitaire quelque soit l'heure de départ.

• **Facturation :**

Tout créneau réservé et/ou entamé est dû. Si l'enfant est absent, le service sera facturé sauf en cas de force majeure ou de maladie (justificatif à fournir). Par ailleurs, toute absence non signalée auprès de la responsable du service sera facturée.

• **Paiement :**

Le règlement de l'accueil s'effectue mensuellement, au plus tard dans les huit jours suivant la réception de la facture. En effet, pour un accueil régulier, une facture sera éditée chaque fin de mois. Le non-paiement de la facture (et sans avoir pu trouver d'arrangement) peut entraîner l'exclusion de l'enfant. Le règlement doit être effectué au Trésor Public pour un paiement en espèces ou en chèque.

• **Réduction d'impôts :**

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 57670 BENESTROFF
☎ 03 87 01 50 01

Pour bénéficier d'une réduction d'impôts, concernant les enfants âgés de moins de 7 ans, il est impératif de conserver les factures établies par la Mairie de Bénestroff. Sinon une attestation sera délivrée par la mairie, sur demande des familles intéressées.

• **Santé :**

Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de la structure, sauf si une ordonnance remise par les parents nous le demande par écrit.

Aucun enfant malade ou fébrile ne sera admis dans la structure (le signaler en mairie avant 9H).

En cas d'urgence, la famille sera immédiatement contactée, c'est pourquoi il est indispensable de fournir les coordonnées d'une personne joignable à tout moment lors du temps de présence de l'enfant au sein de la structure.

Si nécessaire, le personnel contactera le SAMU et demandera le transfert de l'enfant au Centre Hospitalier le plus proche. Sinon, la famille sera contactée pour venir récupérer l'enfant fébrile ou malade.

Dans tous les cas, l'école sera informée de l'état de santé de l'enfant par la responsable de l'accueil périscolaire.

FONCTIONNEMENT :

• Coordination :

Afin de proposer aux familles, un service d'accueil périscolaire de qualité, la mairie de Bénestroff unissent leurs moyens humains et matériels. Cela a permis d'élargir et d'harmoniser les temps d'accueil, ainsi que de proposer des activités riches et diversifiées.

• Activités :

L'accueil périscolaire propose des activités ludiques et variées (sportives, manuelles, d'expression artistique, culturelles, découverte de l'environnement, jeux de société, livres, ...) et adaptées à chacun (temps calmes, jeux de plein air, contes, dessin, comptines, ...).

Egalement, en adéquation avec les rythmes des enfants, un temps de repos pour les plus petits et un temps calme pour les plus grands sont prévus après le repas.

L'aide aux devoirs n'est donc pas prévue durant ces temps d'accueil.

L'enfant doit rester acteur de son temps de loisirs, en respectant néanmoins le groupe.

L'objectif, à travers ces ateliers éducatifs, reste évidemment l'éveil des enfants, l'autonomie, la vie en collectivité, l'hygiène, le respect des biens et des personnes.

• Repas :

Le temps de repas se définit par un moment convivial et éducatif (se laver les mains avant de passer à table, bien se tenir à table, apprendre à se servir et gérer les quantités servies, ...).

Pour chacune des écoles, le service de midi est assuré sur place en liaison chaude.

Service Accueil Périscolaire de la Mairie de Bénestroff 57670 BENESTROFF

☎ 03 87 01 50 01

Un goûter peut être prévu par les parents pour l'accueil de 16 h 05 à 18 h 00.

• Assurance / Responsabilité :

La mairie de Bénestroff couvre les risques liés à l'organisation de l'accueil, à savoir les dommages que ses agents pourraient causer par inadvertance aux enfants.

De son côté, la famille doit assurer son (ses) enfant(s) pour les dommages qu'il peut occasionner aux tiers et pour les dommages qu'il peut se causer à lui-même (Responsabilité Civile et/ou extrascolaire).

Les frais de remplacement ou de réparation pour toute détérioration de matériel, mobilier ou des locaux par un enfant, seront à la charge des parents.

Pour les fautes graves (violences verbales et/ou physiques, ...), l'avertissement, l'exclusion temporaire puis définitive d'un enfant pourra être prononcée par le Maire ou son représentant après avis de la responsable de l'accueil.

DIVERS :

• Perte / Vol :

La municipalité ne pourra, en aucun cas, être déclarée responsable de toute perte ou vol d'objets (jouets, bijoux, vêtements, ...) appartenant aux enfants.

RESPECT DU REGLEMENT :

Le règlement pourra faire l'objet de modifications en vue de compléter ou de rectifier ces paragraphes. Toute modification sera communiquée à l'ensemble des familles utilisant le service périscolaire. Dans le cas où les parents et/ou les enfants ne respecteraient pas le règlement, la responsable se verrait dans l'obligation de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant. Toute personne confiant son (ses) enfant(s) à la structure est censée en connaître le règlement et s'engage à en respecter les prescriptions. De plus, les règles de vie se situent dans la continuité scolaire et sont donc similaires à celles pratiquées dans les groupes scolaires.

Coupon Réponse du Règlement Intérieur 2017/2018 de l'accueil périscolaire de la Mairie de BENESTROFF

Madame, Monsieur,

Parent(s) de l'enfant.....

Adresse.....

Déclare (nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Bénéstroff, le.....Signature :